

DÉCISIONS DU CONSEIL

Extrait des décisions du Conseil communal du 3 février 2015

Au cours de sa séance du 3 février 2015, le Conseil a notamment :

PRÊTS

- informé qu'un prêt de Fr. 5'000'000.- et de Fr. 2'700'000.- d'une durée de 12 ans a été conclu à un taux de 0,4 % sans amortissement.

CYCLES D'ORIENTATION

- informé qu'une commission a été désignée et est composée du préfet, des directeurs des cycles d'orientation, des présidents de communes et du secrétaire de l'association du CO dont le mandat est de nommer les directeurs adjoints, d'organiser les transports scolaires, l'informatique, le mobilier, l'aménagement des locaux, la conciergerie, le secrétariat, etc... avec possibilité de désigner à l'interne des personnes qui peuvent prendre part à ces séances.

BOURGEOISIE

- informé que l'assemblée bourgeoisie est fixée le 26 février 2015.

FORCES MOTRICES DE FULLY

- informé que la ligne de la Belle Usine à la Station de pompage de Sorniot reviendra aux Services industriels, suite aux négociations entre les Services industriels et FMdF.

SPORT

- décidé d'acheter des filets avec piquets pour le badminton qui seront à disposition dans la salle polyvalente. Cet investissement servira au badminton et aux écoles.

CONSTRUCTIONS

- décidé d'autoriser la demande suivante :

Requérants : 225/14 Schneider Jérôme et Carla, Ch. de Provence 12 - 1926 Fully

Objet : Agrandissement d'un bâtiment existant

Situation : L'Insarce, Ch. de Provence, Folio 15, parcelle n°5639, Zone collectifs

ALPAGES

- informé que l'assemblée de l'alpage a eu lieu le 26 janvier 2015.
- accepté les comptes 2014 et les budgets 2015

GOÛTE DES AÎNES

- informé que le goûter des aînés aura lieu le 11 avril 2015 à 14h00 à la salle du Ciné Michel.

BÂTIMENTS – RENOVATION DE LA MAISON DE COMMUNE

- attribué le mandat de la paroi « forbo bulletin board » de la salle du conseil à l'entreprise Eskiss.

AUTORISATIONS D'EXPLOITER

- autorisé la demande d'autorisation d'exploiter du Café-Restaurant Le Belem à Mme Barbara Leandra Da Silva Baiao sous réserve d'enquête publique.
- autorisé la demande d'autorisation d'exploiter le Bar Le Joker à Mme Carla Morais Ribeiro sous réserve d'enquête publique